

Diagnostic patrimonial du Centre-Essonne

Chauffour-lès-Étréchy

Essonne
LE CONSEIL GÉNÉRAL

 **île de France**

Conseil régional d'Île-de-France

Unité société
Direction de la culture, du tourisme, du sport et des loisirs
Service patrimoines et inventaire
115, rue du bac - 75007 Paris
Tél. : 01 53 85 53 85 / www.iledefrance.fr

DIAGNOSTIC PATRIMONIAL DU CENTRE-ESSONNE
Communes des cantons de Brétigny-sur-Orge,
Etréchy et Mennecy

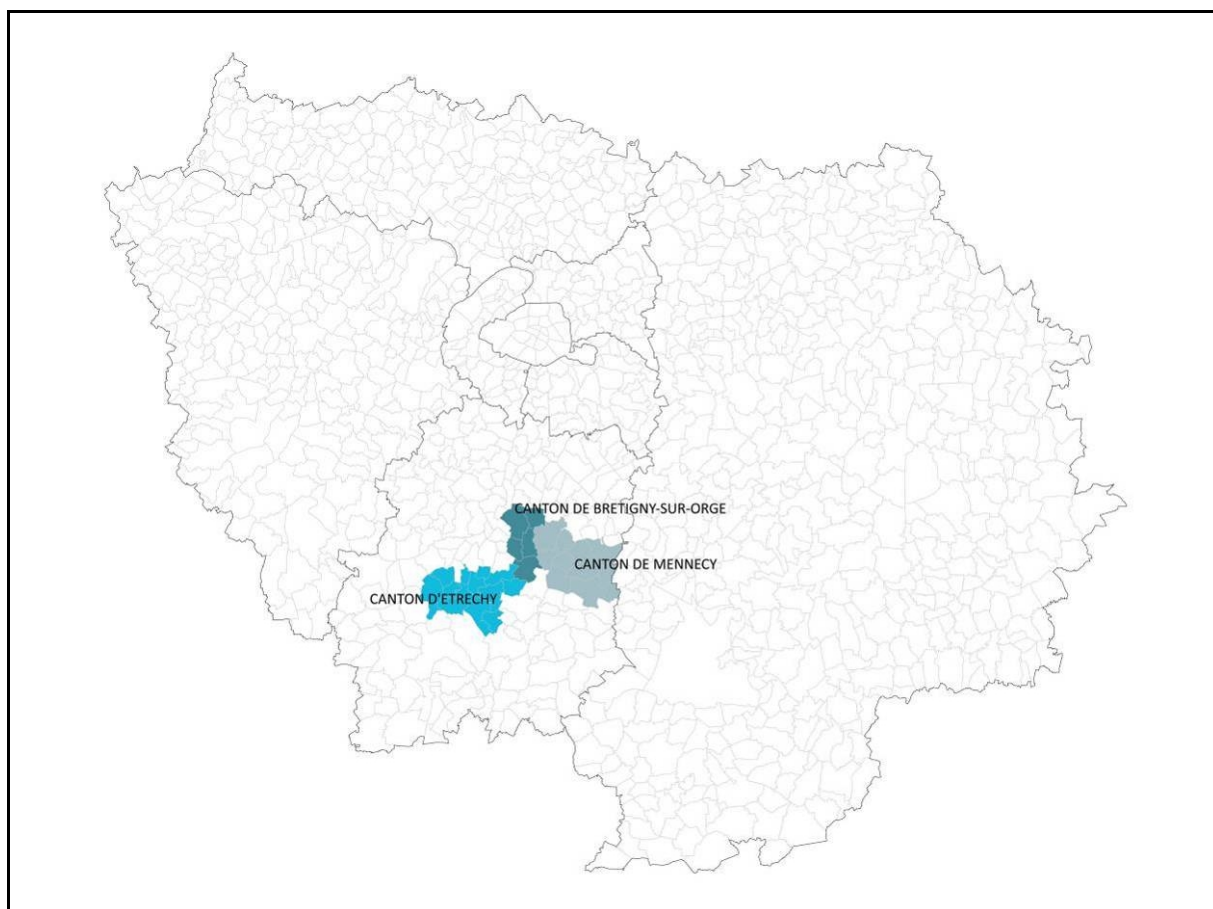
Synthèse communale
Chauffour-lès-Etréchy
Canton d'Etrechy

Etude réalisée par **Guillaume Tozer**, chargé de mission
et **Maud Marchand**, stagiaire

Sous la responsabilité scientifique de **Brigitte Blanc**, conservateur du
patrimoine, adjointe au chef de service

Avec le conseil scientifique de **Roselyne Bussière**, conservateur du patrimoine

Service Patrimoines et Inventaire
Région Île-de-France
2009



Territoire du diagnostic patrimonial dans son contexte francilien

Couverture : Ferme du 7-9, Grande Rue

CONTEXTE GENERAL DE L'ETUDE

La convention signée en 2008 entre le Conseil Général de l'Essonne et le Conseil Régional d'Île-de-France prévoit d'établir un diagnostic du patrimoine culturel du territoire situé « entre Orge et Seine ».

Ce territoire est divisé en trois cantons comprenant vingt-neuf communes :

Etréchy	Mennecy	Brétigny-sur-Orge
Auvers-Saint-Georges	Auvernaux	Brétigny-sur-Orge
Bouray-sur-Juine	Ballencourt-sur-Essonne	Leudeville
Chamarande	Champcueil	Marolles-en-Hurepoix
Chauffour-lès-Etréchy	Chevannes	Le Plessis-Pâté
Etréchy	Le Coudray-Montceaux	Saint-Vrain
Janville-sur-Juine	Echarcon	
Lardy	Fontenay-le-Vicomte	
Mauchamps	Mennecy	
Souzy-la-Briche	Nainville-les-Roches	
Torfou	Ormoy	
Villeconin	Vert-le-Grand	
Villeneuve-sur-Auvers	Vert-le-Petit	

Le territoire d'étude est situé en zone périurbaine, soumis à l'influence directe de l'agglomération parisienne et susceptible d'être significativement touché par les processus enclenchés par cette proximité. La partie septentrionale du territoire est en effet largement urbanisée (Communautés d'agglomération du Val d'Orge et de Seine-Essonne) et le phénomène tend à s'étendre vers les communes rurales, situées plus au sud, dans lesquelles on assiste à une transformation significative du patrimoine rural et à une extension considérable du bâti par le lotissement d'anciens domaines et/ou de terres agricoles.

La limite chronologique choisie pour le recensement du patrimoine bâti a été fixée à la fin de la seconde Guerre mondiale (1945). Toutefois, certains édifices postérieurs à cette date, mais dont l'intérêt patrimonial est incontestable, seront intégrés au diagnostic patrimonial.

Ce diagnostic permettra de mettre en place des stratégies pour la gestion du territoire des communes, par le biais de l'amélioration des documents d'urbanisme municipaux, en prenant en compte le patrimoine et en envisageant une gestion plus raisonnée du bâti et des projets urbains.

Enfin, les études menées sur les cantons de Brétigny-sur-Orge, Etréchy et Mennecy dans le cadre du diagnostic patrimonial permettront de fonder le choix d'une aire géographique plus précise pour un inventaire topographique du patrimoine culturel. Il est en effet important de noter que la réalisation d'un diagnostic patrimonial ne saurait, en aucun cas, remplacer la conduite d'un inventaire topographique traditionnel. Faute de temps, les analyses typologiques et architecturales menées dans le cadre d'un diagnostic patrimonial sont lacunaires et bien souvent superficielles dans la mesure où le recensement est effectué, dans la grande majorité des cas, depuis le domaine public exclusivement.

METHODOLOGIE

Les communes étudiées dans le cadre du diagnostic patrimonial du territoire situé « entre Orge et Seine » ont chacune fait l'objet de la rédaction d'une synthèse communale.

Cette synthèse, réalisée sous forme de monographie, est le fruit d'une méthodologie élaborée dans le cadre du diagnostic patrimonial faisant appel à un ensemble de travaux réalisés en trois phases (pour le détail des travaux, se reporter à la synthèse générale) :

- préparation du travail de terrain (1 journée par commune)
- travail de terrain (1 journée par commune)
- rendu du travail de terrain (2 jours par commune)

D'un point de vue méthodologique, il a fallu réfléchir à la mise en place d'outils de travail novateurs, en adéquation avec le territoire étudié, avec les typologies patrimoniales mais également avec la durée, très courte, prévue pour la conduite de ce diagnostic.

C'est ainsi qu'une fiche de recensement a été élaborée, comportant seize champs destinés à relever les principales caractéristiques des édifices recensés (*cf. document p. 5*).

Les édifices recensés, comprenant aussi bien les édifices publics que l'habitat privé, sont classés par typologie (*cf. Glossaire*).

Il est important de noter que de nombreux bâtiments ruraux, constitutifs du patrimoine ordinaire* d'un territoire et donc de son identité, ont été écartés lors du recensement en raison des trop nombreuses transformations structurelles relevées (dénaturations : surélévation d'un bâtiment, construction d'extensions, percements de baies régulières et disproportionnées...).

Certains outils utilisés au cours de l'étude sont inhérents à la conduite d'un inventaire topographique (report du cadastre napoléonien sur le cadastre actuel) tandis que d'autres font appel à des notions relevant d'institutions extérieures à l'Inventaire général du patrimoine (type *Observatoire photographique du Paysage* qui permet de mesurer les évolutions paysagères au cours du XX^e siècle – *cf. infra*).

Une base de données, regroupant tous les éléments patrimoniaux recensés sur le terrain, a également été élaborée. Les informations issues de cette base de données permettent d'avoir une idée précise des typologies architecturales et de l'état du bâti patrimonial sur le territoire de chaque commune.

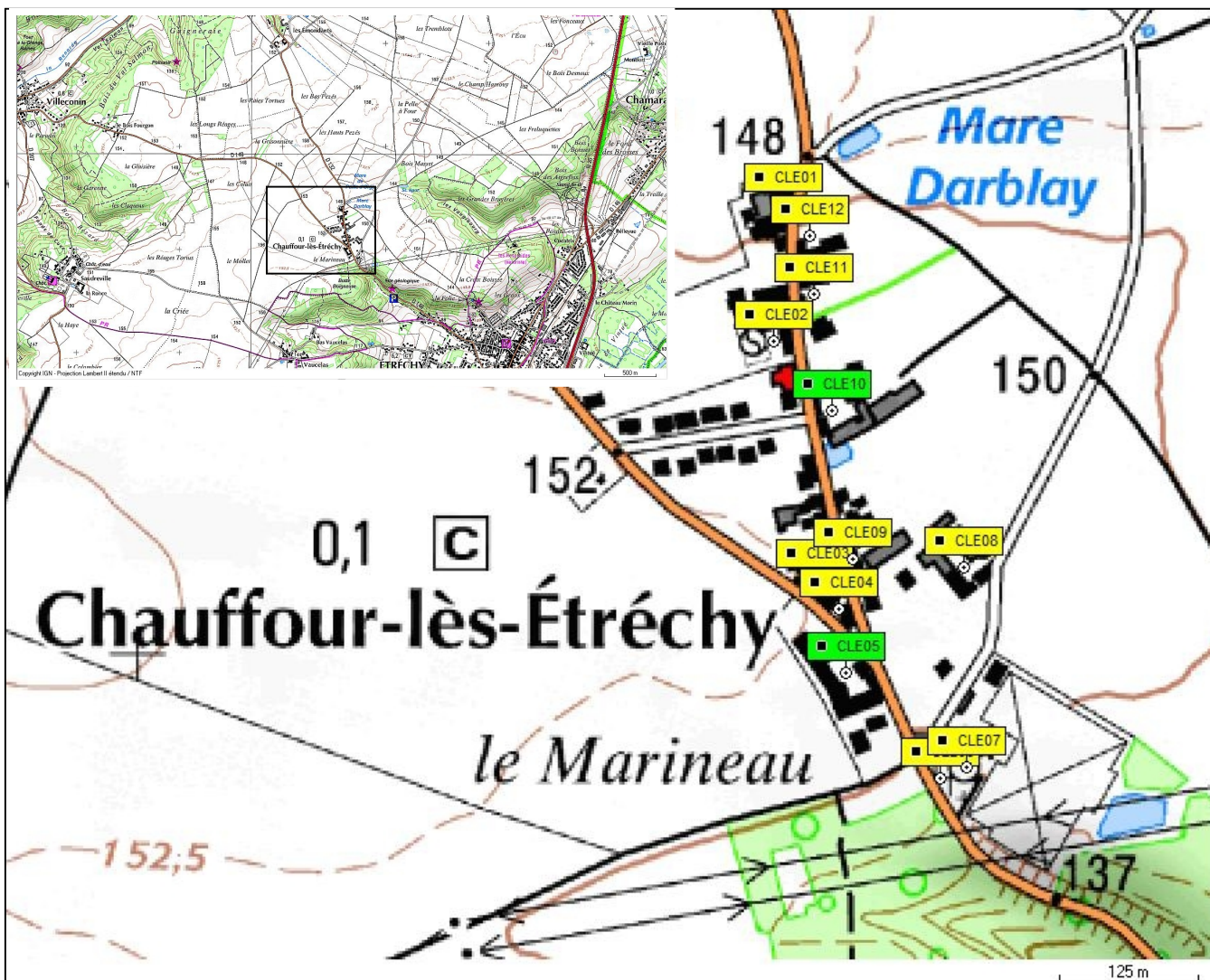
Enfin, un SIG (Système d'Information Géographique), réalisé à partir de la carte IGN au 1/25000, permet d'avoir une bonne lisibilité de la concentration du bâti foncier à caractère patrimonial dans chaque commune. Hiérarchisés par degré d'intérêt, les éléments patrimoniaux recensés sont intégrés à ce SIG à l'aide d'un code couleur (jaune pour « intéressant », vert pour « remarquable », rouge pour « exceptionnel »).

ADRESSE:				N° Fiche:	
				Référence cadastrale:	
Datation:	Antécadastre	19ème siècle	1ère moitié 20ème siècle	Date portée	Signature:
Implantation:	village / bourg	hameau / lieu-dit	isolé	Pré-inventaire	OUI NON
TYPLOGIE					
cour commune	pavillon	mairie	église	maison de bourg	petit patrimoine vernaculaire:
ferme	villa	mairie / école	château	maison à boutique	
maison rurale	maison de notable	école	moulin	puits	autre:
maison de vigneron	immeuble	gare	monument aux morts		
MATERIAUX DE COUVERTURE					
tuiles mécaniques		tuiles plates	ardoises		autre:
PARTIES CONSTITUANTES			MATERIAUX GROS-ŒUVRE		
communs	colombier	puits	meulière	moellons	pierre de taille briques
four	autre:		calcaire	autre:	
SECOND-ŒUVRE ET DECOR					
modénature	chaînage d'angle	ferronnerie	aisselier	disparu	autre:
céramique	rocaillage	balcon	devanture de boutique	néant	
INTERET					
architectural		morphologique		urbain	pittoresque historique
Transformations de surface		DEGRE			
OUI	NON	inaccessible intéressant remarquable		exceptionnel	
PHOTOS, REMARQUES ET TEMOIGNAGES EVENTUELS:					

COMMUNE		CANTON		
CHAUFFOUR-LES-ETRECHY (131 Hab.)		BRETIGNY-SUR-ORGE	ETRECHY	MENNECY
NOMBRE D'EDIFICES RECENSES : 12				
NOMBRE D'EDIFICES DENATURES : 7				
DEGRE D'INTERET				
exceptionnel	remarquables (2)	intéressant (10)	inaccessible	
TYPOLOGIES PATRIMONIALES DOMINANTES				
fermes (7)	maisons rurales (3)			
PARTICULARITES PAYSAGERES				
village-rue	Réserve naturelle du Coteau des Verts Galants			
DOCUMENT D'URBANISME				
PLU	POS			



Localisation de la commune par rapport au territoire d'étude du diagnostic patrimonial



Diagnostic patrimonial 2009

CHAUFFOUR-LES-ETRECHY

ELEMENTS BATIS REPERES ET DEGRES
D'INTERET PATRIMONIAL
(Extrait du SIG)

Légende

- ABC01 Patrimoine bâti exceptionnel
- ABC02 Patrimoine bâti remarquable
- ABC01 Patrimoine bâti intéressant
- ABC04 Patrimoine bâti inaccessible

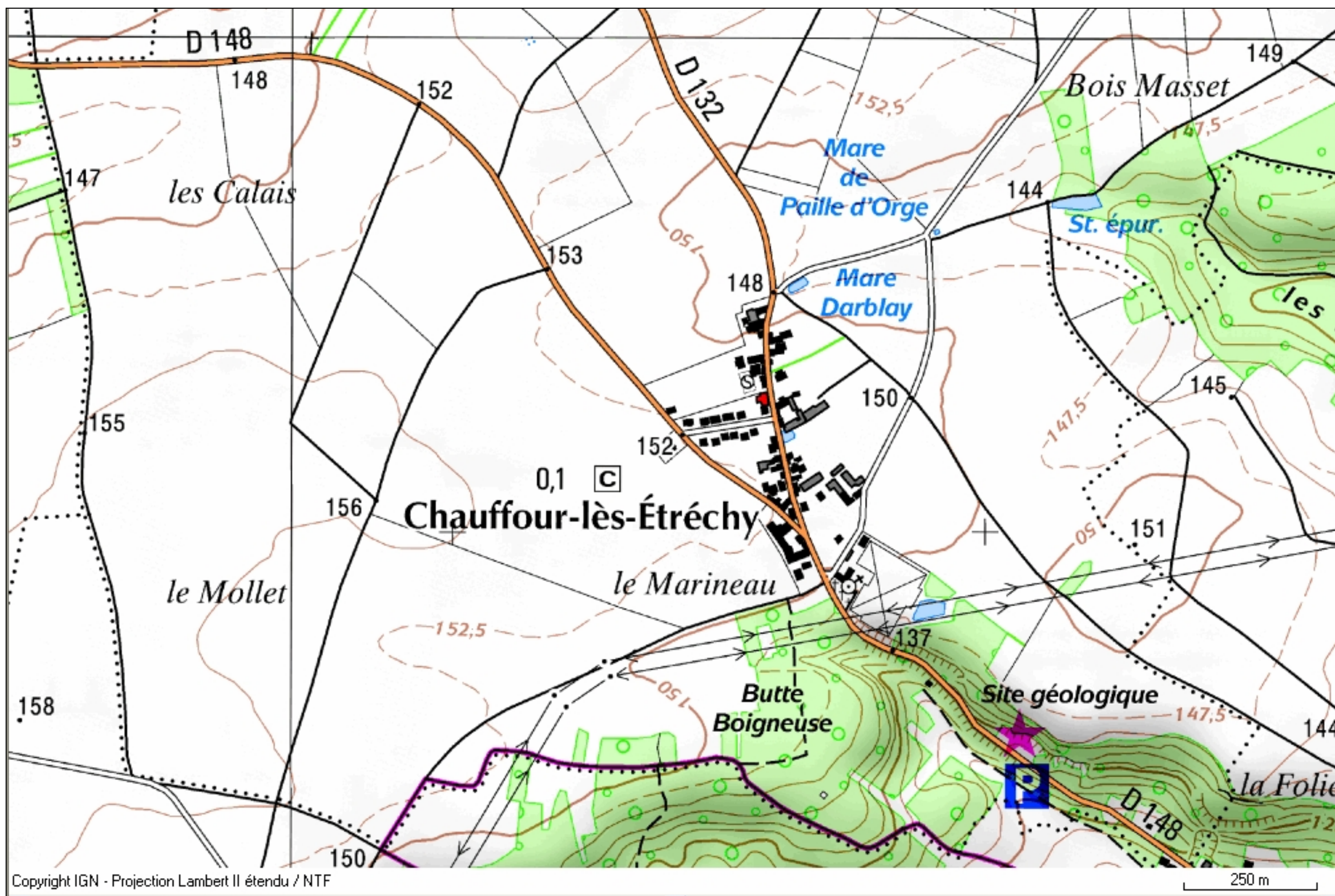
**ELEMENTS BATIS RECENSES SUR LA COMMUNE
DE CHAUFFOUR-LES-ETRECHY :**

La commune comporte douze édifices recensés dont :

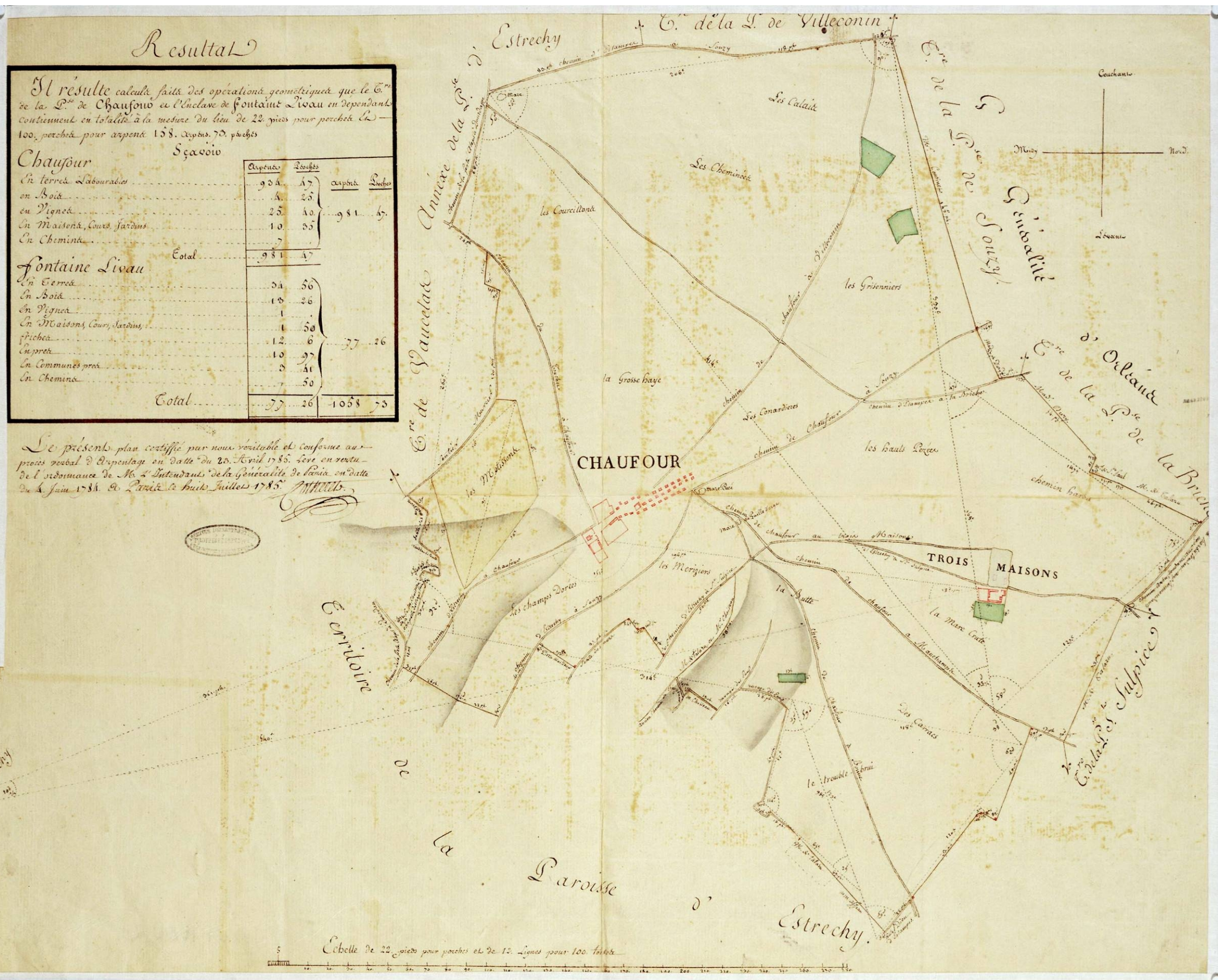
- Aucun édifice exceptionnel
- 2 édifices remarquables (CLE05 et CLE10 : fermes)
- 10 édifices intéressants

Les douze édifices recensés se répartissent de la manière suivante :

- 7 fermes (CLE02-05, CLE08, CLE10 et CLE12)
- 3 maisons rurales (CLE01, CLE09 et CLE11)
- 1 église (CLE07)
- 1 croix (CLE06)



Carte I.G.N. (2005) de la commune de Chauffour-les-Etréchy extraite du logiciel CartoExplorer 3 © I.G.N.



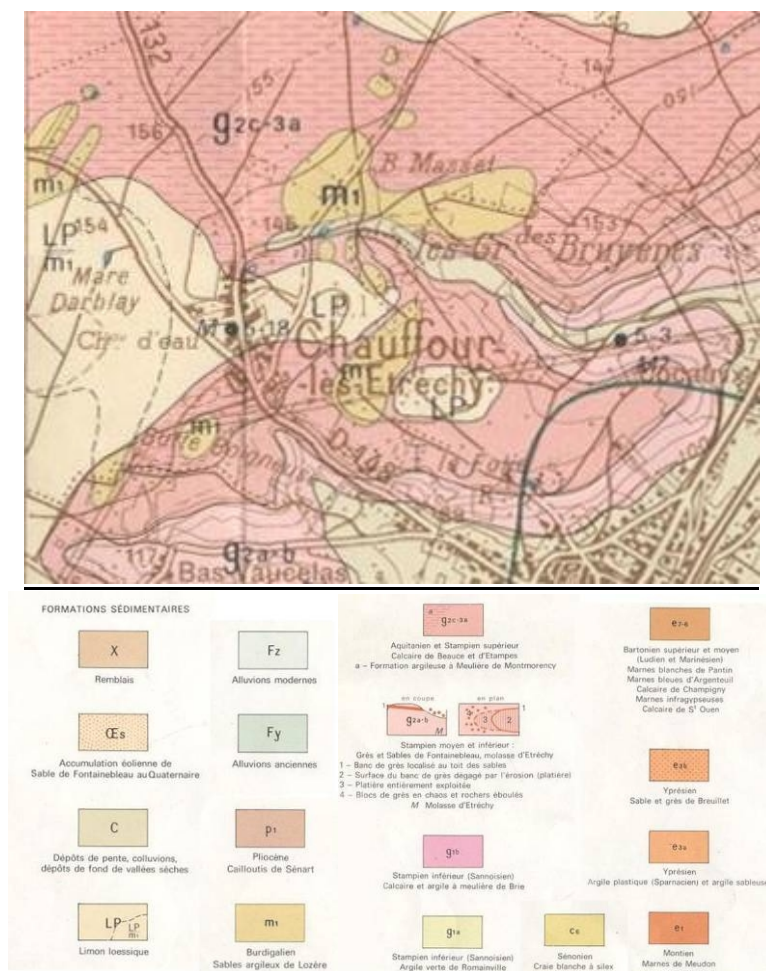
Plan d'intendance de la commune de Chauffour-les-Etréchy (1780-1789) © Archives départementales de l'Essonne

I – LE VILLAGE, DU CADASTRE NAPOLEONNIEN A NOS JOURS

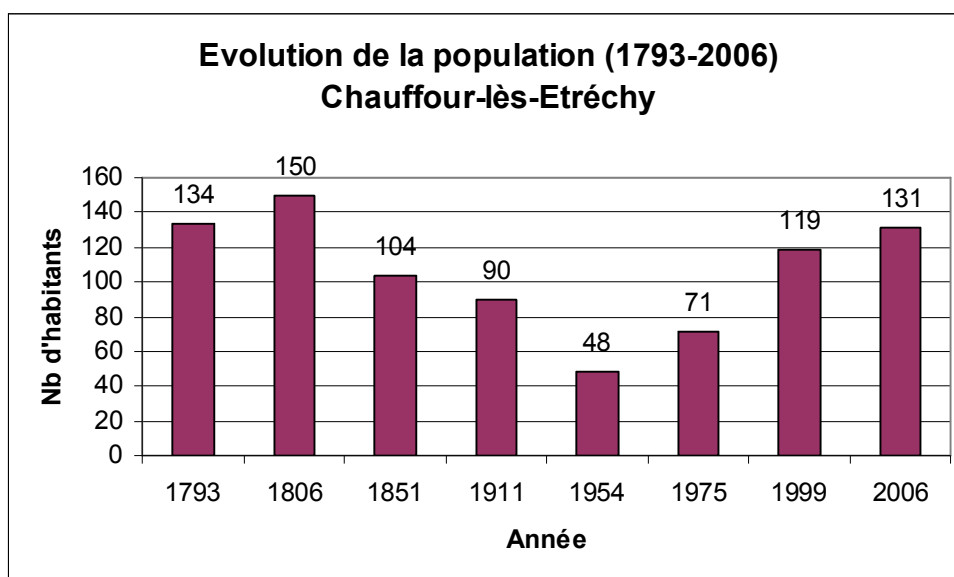
Chauffour-lès-Etréchy est un village de plateau dont l'altitude varie de 95 à 159 mètres.

D'un point de vue géologique, la commune de Chauffour-lès-Etréchy est située à la marge septentrionale du Plateau de Beauce. Une grande partie du sous-sol de la commune est composée de calcaire de Beauce et d'Etampes. On observe également la présence d'une poudre sablo-argilo-calcaire (Limon loessique) à la base duquel on trouve un cailloutis de meulière, ainsi qu'un banc de grès dégagé par l'érosion et des poches de sable argileux de Lozère.

La composition géologique du sous-sol explique l'emploi récurrent de la pierre meulière, du calcaire et du grès comme matériaux de construction sur le territoire communal.



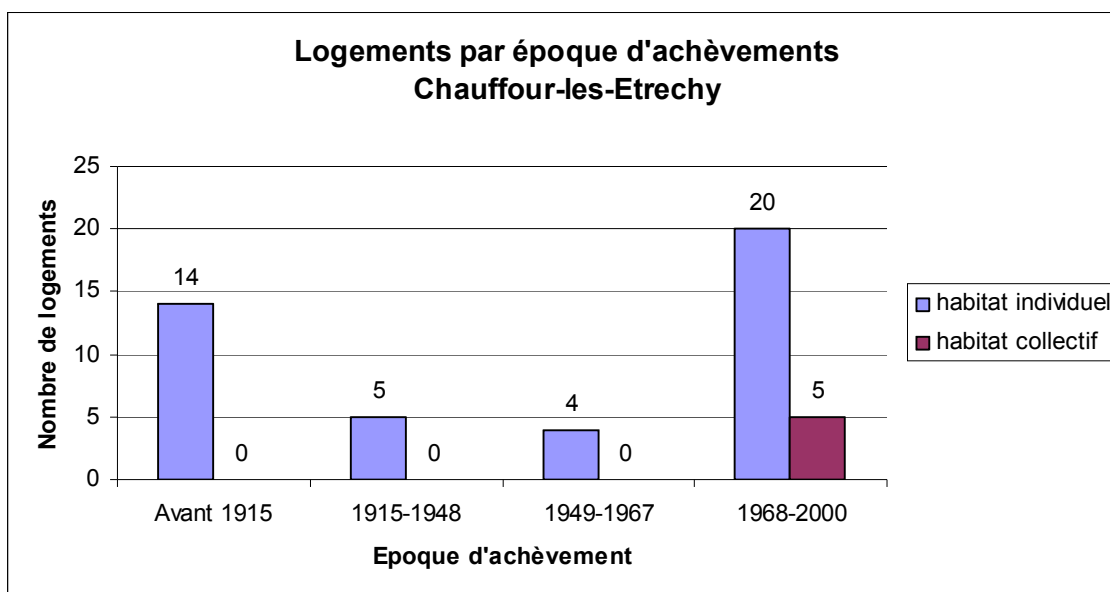
Extrait de la carte géologique au 1/50000 Etampes XXIII-16 © I.G.N.



2 – Un étalement urbain limité

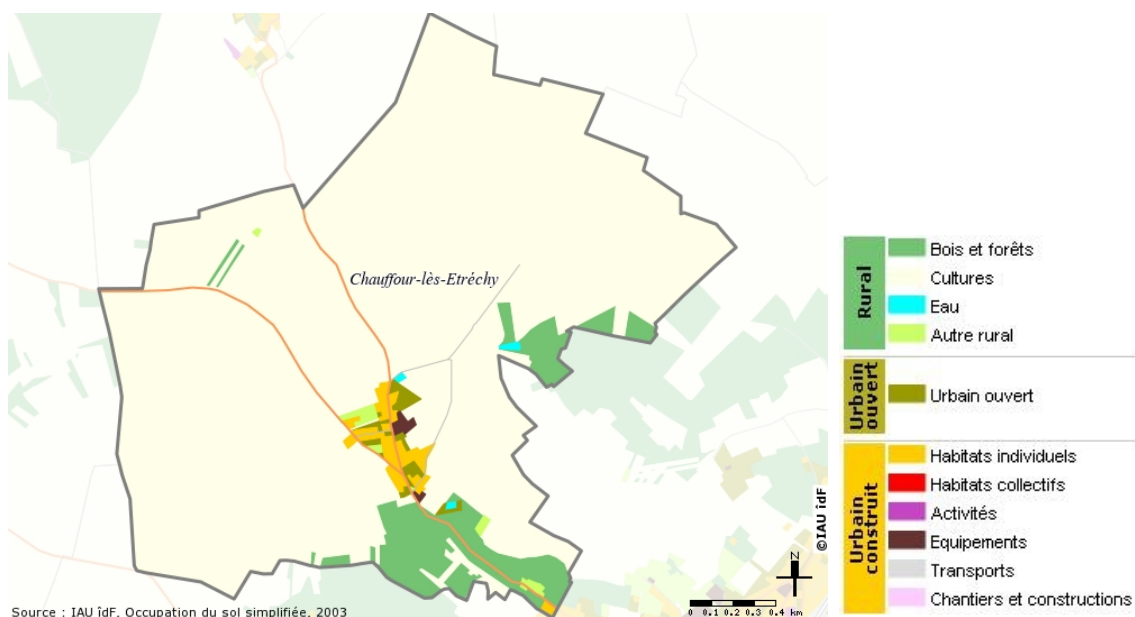
La commune de Chauffour-lès-Etréchy s'étend sur 480 hectares. L'espace urbain construit représente 1,5% du territoire communal (cf. *IAURIF*), soit environ 7 hectares.

En 2000, le nombre de logements construits sur le territoire de Chauffour-lès-Etréchy s'élevait à 48, dont 29 construits depuis 1949. Une grande partie des permis de construire a ainsi été accordée dans le cadre de lotissements pavillonnaires groupés.



3 – La forme actuelle du village : un village-rue historique respecté

Chauffour-lès-Etréchy est un village-rue dont la physionomie a peu évolué depuis l'établissement du cadastre napoléonien. Si l'on excepte les pavillons construits rue des Templiers, le bâti est principalement concentré de part et d'autre de la Grande Rue.



Le sud de la commune est marqué par la réserve géologique du Coteau des Verts Galants dont le périmètre de protection limite l'étalement urbain dans la partie méridionale du village.

Le document ci-après réalisé en superposant la carte IGN des années 1970 (dossier de pré-inventaire) sur celle de 2005 permet d'avoir une bonne lisibilité de l'extension récente du bâti sur la commune de Chauffour-lès-Etréchy.

Page suivante : Evolution des emprises foncières entre les années 1970 et 2005

Légende :

-  *Limites communales*
-  *Axes principaux*
-  *Axes secondaires*
-  *Emprises foncières sur le territoire de la commune dans les années 1970, d'après les cartes IGN contenues dans les dossiers de pré-inventaire*

Cartes copyright IGN 1970-2005

4 – Evolution des paysages au cours du XX^e siècle

L'étude de la dynamique des paysages, grâce à la mise en parallèle de photographies prises à différentes époques, permet d'analyser les mécanismes et les facteurs de transformation des espaces ainsi que les rôles des différents acteurs qui en sont la cause afin d'orienter favorablement l'évolution des paysages (*Observatoire Photographique du Paysage*). L'utilisation de cet outil à l'échelle communale permet d'avoir une bonne idée de l'évolution urbaine et paysagère.



Carte postale, datée du début du XX^e siècle, de la place de l'Eglise et photographie du même point de vue prise au cours du mois de juillet 2009.

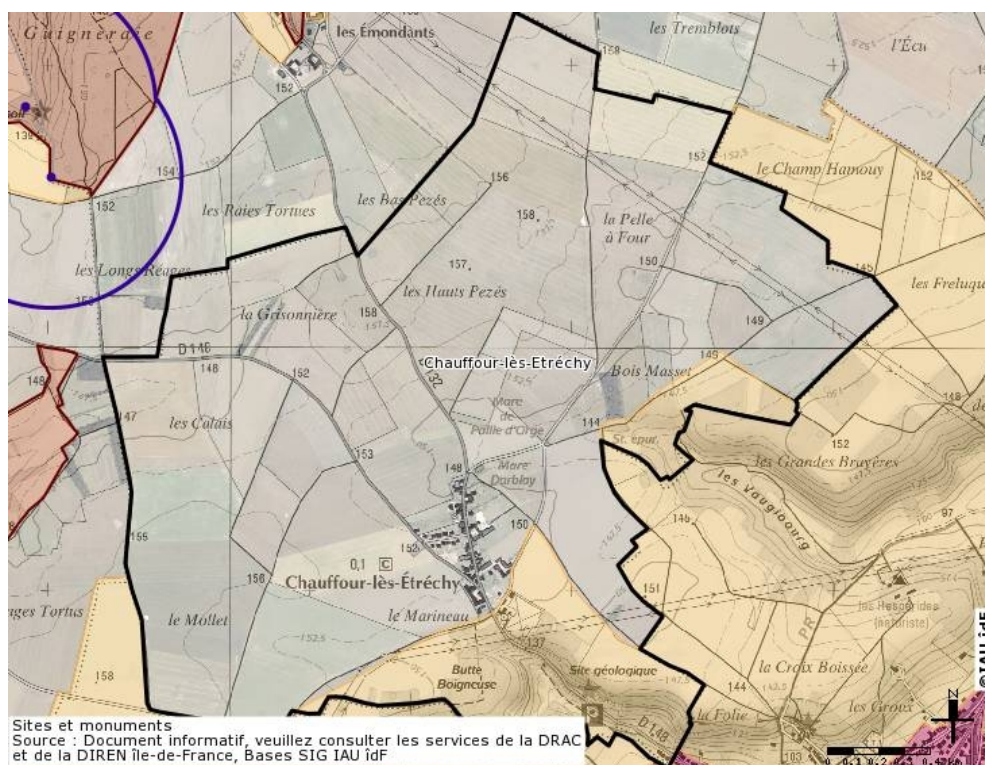
La mise en parallèle des deux documents permet de constater qu'un appentis a été ajouté sur le pignon de l'un des bâtiments de la ferme située au 2, route de Mauchamps. On note également la disparition de la mare communale qui constituait dans les villages de plateau un élément essentiel de la vie quotidienne ainsi qu'un élément structurant particulièrement important.

II – CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES

A - MONUMENTS HISTORIQUES ET SERVITUDES

La commune de Chauffour-lès-Etréchy ne compte aucun édifice classé ou inscrit sur son territoire.

En revanche, une partie du territoire de la commune est soumise au périmètre de protection du site de la Vallée de la Juine.



B - Familles architecturales dominantes dans la commune

Récapitulatif du patrimoine recensé à Chauffour-lès-Etréchy :

	Inaccessible	Intéressant	Remarquable	Exceptionnel	Total
Habitat					
Ferme		5	2		7
Maison rurale		3			3
Autre					
Eglise		1			1
Croix		1			1
Total		10	2		12

Les matériaux de construction les plus employés sont la pierre meulière, le calcaire et le grès ce qui s'explique par la composition géologique du sous-sol de la commune. Les murs sont en effet majoritairement constitués d'un remplissage de meulière et consolidés par des chaînages d'angle de moellons de grès grossièrement équarris.



La construction de l'église Saint-Jean remonterait au XIII^e siècle. Elle dépendait de la commanderie de Saint-Jean de Latran (Chevaliers de Malte).

L'édifice possède une unique nef à chevet plat. Ses murs sont soutenus par d'imposants contreforts en grès. La tour carrée accolée au flanc méridional de l'église

est le vestige de l'ancien clocher dont la maçonnerie est principalement constituée de blocs de grès.

L'église est construite sur le même plan que celle de Mauchamps.

On note également la présence d'une borne en grès à l'angle de la route de Mauchamps et de la Grande Rue, à l'emplacement de l'ancienne mare. Cette borne est ornée, sur l'une de ses faces, de la croix de Malte.



- Ferme* : 7 édifices recensés
Remarquables : 2 (CLE05 et CLE10)

Les fermes calidusiennes sont « ante-cadastrées ». Les murs des fermes sont constitués de moellons de meulière et de calcaire renforcés par des chaînages d'angle associant blocs de grès et de calcaire.

CLE05 est une grande ferme à cour fermée dont le logis aligné sur la rue se distingue des autres bâtiments par la présence d'une corniche moulurée en plâtre.



CLE05 : bâtiments agricoles dont une grange à laquelle on accède par une porte charretière précédée d'un porche.



CLE05 : logis traité en maison de bourg. Les chaînages d'angle sont composés de blocs de grès et de blocs de calcaire grossièrement équarris.

CLE10 (20, Grande Rue) est une grande ferme à cour fermée dont les quatre côtés sont bâtis. Les murs des bâtiments sont principalement composés de blocs de grès et de calcaire.

Le logis aligne son pignon sur la rue. Les ouvertures sont quasi inexistantes sur l'ensemble des murs extérieurs de la ferme.





CLE10 : au second plan, porche monumental protégeant la porte charretière de l'une des granges de la ferme.

La petite ferme recensée CLE02 (25, Grande Rue) est datable avec précision dans la mesure où un bloc de grès situé dans le mur de l'une de ses annexes porte la date « 1820 ».



CLE02

CLE04 est composée de plusieurs bâtiments placés sur les côtés d'une cour de forme triangulaire. Cette ancienne exploitation agricole de taille relativement modeste présente la particularité de posséder un logis traité en maison de bourg. Aligné sur la rue, les murs du logis de deux travées et d'un étage carré sont recouverts d'un enduit au plâtre et possèdent une modénature composée d'une corniche moulurée et d'un bandeau horizontal séparant le rez-de-chaussée du premier étage.



C – Etat général du patrimoine

Les grands ensembles agricoles de la commune sont relativement bien préservés. En revanche, les petites unités n'ayant plus de vocation agricole ont subi de nombreuses transformations comme en témoigne le nombre d'édifices dénaturés recensés (sept).

Le patrimoine civil de Chauffour-lès-Etréchy n'est pas épargné par les dénaturations à l'image de la mairie installée dans un ancien bâtiment rural et dans lequel de nombreuses baies régulières et disproportionnées ont été percées.



GLOSSAIRE

- **cour commune** : forme spatiale d'organisation communautaire comprenant plusieurs maisons mitoyennes qui abritaient les paysans, ou manouvriers, louant leurs bras aux grands fermiers tout en exploitant pour eux de petits lopins et notamment de la vigne. La cour commune comprend fréquemment un puits.
- **ferme** :
 - ferme à cour fermée : implantée dans les villages ou isolée en plein champ, la ferme à cour fermée comprend plusieurs bâtiments, logis et annexes, disposés de manière à former les côtés d'un espace central fermé. Le contraste est fort entre les murs extérieurs, aveugles ou percés de rares ouvertures, et la cour intérieure dans laquelle s'ouvrent porche, auvents, clapiers, portes et fenêtres. La ferme à cour fermée possède, lorsqu'elle est implantée en plein champ, certaines caractéristiques défensives (ouvertures type meurtrières, murs, douves...). En dehors de la vaste cour centrale, on peut trouver un ou plusieurs jardins entourés de hauts murs de pierre ainsi que des vergers. Les bâtiments sont souvent homogènes, résultat d'une implantation ancienne.
La ferme à cour fermée se distingue par la présence d'éléments architecturaux forts : porte charretière monumentale, douves, pédiluve, abreuvoir, cour pavée et pigeonnier ou colombier selon les cas.
 - petite ferme : il existe également des fermes de plus petite dimension comprenant plusieurs bâtiments, logis et annexes agricoles, autour d'un espace central fermé, mais qui ne possèdent pas les éléments architecturaux cités précédemment.
- **immeuble** : édifice divisé lors de la construction en appartements pour plusieurs particuliers.
- **maison à boutique** : la maison à boutique est une maison de bourg possédant un espace dédié au commerce.
- **maison de bourg** : bâtiment, le plus souvent à un étage carré, aligné sur la rue et mitoyen sur les deux côtés. Une maison de bourg occupe la totalité de la largeur de la parcelle qu'elle occupe. On trouve généralement des cours et/ou des jardins à l'arrière des maisons. Les maisons de bourg, lorsqu'elles forment un front bâti continu en centre-bourg, sont un élément constitutif du paysage urbain.
- **maison de notable** : vaste demeure, comprenant cinq travées et au minimum un étage carré, située, la plupart du temps, au milieu d'une grande parcelle. La maison de notable possède généralement un décor soigné (modénature, ferronnerie, céramique...).
- **maison rurale** : la maison rurale se définit comme un bâtiment de taille modeste dont le rez-de-chaussée est réservé à l'habitation tandis que les combles et, lorsqu'ils existent, les bâtiments annexes sont destinés aux activités agricoles. En fonction de la distribution et de l'implantation des bâtiments, on peut distinguer trois grandes variantes au sein de cette typologie :

- maison rurale constituée d'un bâtiment unique abritant le logis au rez-de-chaussée et les activités agricoles dans les combles (maison-bloc à terre).
- maison rurale dont les annexes agricoles sont situées dans le prolongement du logis.
- maison rurale dont le logis et les annexes agricoles sont indépendants. Les bâtiments secondaires, destinées à abriter des animaux ou des outils, sont alors placés en héberge, libérant ainsi une cour centrale.

Lorsqu'une maison rurale comporte des bâtiments annexes, elle se distingue de la ferme au niveau de la taille et de l'importance des annexes. La typologie maison rurale concerne donc les unités dans lesquelles les annexes agricoles sont moins importantes que le logis.

- **modénature** : ensemble des éléments d'ornements (moulure, corniche, décor de briques...) relevés sur un bâtiment.
- **moulin** : édifice comportant des installations techniques permettant de broyer, piler, pulvériser, battre ou presser des matières premières ou des produits. La force motrice est transformée en mouvement actionnant les machines.
- **pavillon** : habitat privé généralement composé d'un étage de combles aménagé et de moins de trois travées. Le pavillon correspond à une forme d'habitat dont la diffusion s'est largement développée à partir du 1^{er} quart du XX^e siècle.
- **patrimoine ordinaire** : ensemble des constructions, habitées et/ou liées à la collectivité, formant l'essentiel du bâti des villes et bourgs et qui forgent le paysage et l'identité d'un territoire. Cette notion comprend donc l'habitat privé mais également le patrimoine vernaculaire.
- **patrimoine vernaculaire** : ensemble des constructions ayant eu, dans le passé, un usage dans la vie de tous les jours (puits, lavoirs, fontaines, croix de chemin, bornes historiques...).
- **pédiluve** : mare possédant un accès en pente douce, située à proximité d'une ferme, et servant à faire boire les bêtes ou à les rafraîchir (notamment les sabots). Un pédiluve peut être délimité par des murs de maçonnerie et ses abords sont parfois couverts de pavés pour éviter la boue.
- **villa** : la villa, dont le développement est lié à celui de la villégiature, est située en milieu de parcelle et se distingue de la maison de notable par sa taille. Elle dispose d'un étage carré et comprend trois travées. La villa possède généralement un décor soigné (modénature, ferronnerie, céramique...).

